



Blog : <https://cocq.wordpress.com/>

02 Février 2017

par [francoiscocq](#)

Probité et souveraineté : la 5ème République agonisante



François Fillon va tomber. Sa chute ne saurait se résumer à celle d'un homme et en dit beaucoup plus sur nos institutions et l'effet de système qui les accompagne que le cantonnement aux appellations d'enrichissement personnel et d'abus de bien social le laisseraient supposer.

C'est un fait que le défaut de probité se manifeste d'abord dans les lieux de cristallisation du pouvoir et témoigne toujours en politique d'un déni de souveraineté populaire.

Plus que Fillon lui-même, c'est bien la 5ème république qu'il faut asseoir au banc des accusés.

Le "*Pénélope gate*" a bien sûr ses caractéristiques propres. Il y a tout juste deux mois, l'onction de l'investiture par la droite valait paraît-il entrée à l'Élysée : comme aux États-Unis d'Amérique, Fillon serait élu en novembre et n'aurait plus qu'à attendre d'entrer en fonction au printemps. Mais Saturne dévore ses enfants. Que le coup vienne d'un rival déçu de son propre camp ou d'un récent locataire de Bercy se prenant toujours un peu plus pour Giscard et rejouant l'éviction préalable de Chaban Delmas à coup de feuilles d'impôts, le fait est qu'il a porté. Après les deux anciens présidents Sarkozy et Hollande, c'est donc celui auquel était paraît-il promise la fonction qui s'apprête à sauter.

Le '*dégagisme*' suit donc son cours. Sous des formes renouvelées, certes, par rapport à ce que nous avons connu en Tunisie ou en Amérique du Sud. Mais toujours sous le regard foudroyant de l'agora qui à juste titre perçoit la prévalence des intérêts personnels comme un déclassement de l'intérêt général et donc de la souveraineté populaire.

Mais "*l'affaire Fillon*" ne peut être appréhendée en dehors de la longue série de scandales politico-financiers qui a émaillé le quinquennat et qui a encore rythmé ce début d'année : un ancien ministre Claude Guéant vient d'écopier de deux ans fermes ; le sénateur à vie Serge Dassault se soustrait à sa condamnation du jour pour blanchiment de fraude fiscale et aux 5 ans d'inéligibilité qui vont avec pour finir son mandat ; les Balkany accumulent les condamnations comme ils ont accumulé de l'argent, le député Paul Giacobbi a été condamné il y a tout juste une semaine pour détournement de fonds publics, l'ancienne ministre Christine Lagarde toujours présidente du *FMJ* est reconnue coupable mais n'exécutera pas de peine... Comble du sordide, la députée Sylvie Andrieux siège désormais à l'Assemblée nationale avec un bracelet électronique ! Avant eux, les ministres et secrétaires d'Etat Cahuzac, Thévenoud, Benguigui, Le Guen et autres Arif sont tombés durant le quinquennat. Une quarantaine de parlementaires ont aujourd'hui maille à partir avec la justice pour des affaires de fraude.

La présidentielle n'aurait pu rester à l'abri de ces éclaboussures qui ne se limitent pas à M. Fillon : M. Macron a beau être couvert par M. Sapin, les 120.000 € de frais de bouche qui lui sont imputés à Bercy pour les 8 premiers mois de l'année 2014 ne sauraient trouver de justification dans des "déplacements européens" comme il l'affirme puisque ceux-ci relèvent selon la journaliste qui a sorti l'affaire de lignes budgétaires distinctes. Quant à Mme Le Pen, elle refuse de rembourser au Parlement européen les 300.000 € qui lui sont réclamés pour avoir détourné le travail d'une collaboratrice des missions relatives à son mandat tandis que se poursuivent les enquêtes sur son micro-parti et les montages frauduleux visant à financer irrégulièrement ses campagnes avec de l'argent publics.

On le voit, la 5ème République, par l'arbitraire individuel qu'elle introduit dans l'organisation des affaires publiques et la soustraction au contrôle citoyen de l'argent public qu'elle promet, asservit la loi pour piétiner la morale républicaine. Elle creuse d'autant plus un fossé avec le peuple que le pendant politique aux défaut moral des représentants se traduit par un déni de souveraineté populaire. Celle-ci est en effet indissolublement liée à la vertu républicaine.

Dans notre République, c'est la conscience civique rousseauiste qui fonde le contrat social qui définit le peuple en corps politique constitué. Elle repose chez le philosophe sur la conviction de s'engager pour soi-même lorsqu'on se prononce pour tous : le citoyen accepte d'aliéner une part de sa souveraineté pour la retrouver décuplée dans la souveraineté populaire. Cela suppose la présence en chacun d'une exigence de vertu, dans laquelle s'opère la synthèse de l'individuel et de l'universel comme nous le rappelait si bien le philosophe et historien Lucien Jaume :

"Sous l'idée de vertu il ne s'agissait donc pas d'obéissance à la majorité, encore moins à des représentants parlant pour la Nation, mais de l'obéissance à la loi qui est bonne et juste lorsque, partant de tous, elle s'applique à tous. Tel est le véritable sens de la souveraineté populaire chez Rousseau. Elle consiste, en réponse à l'exigence de vertu, dans l'obéissance à la loi, elle-même émanée du plus profond de chaque conscience. L'unité élémentaire du corps politique n'est pas "l'individu" mais le sujet moral".

Lorsqu'un Fillon rémunère de la sorte sa famille, cela ne témoigne pas simplement d'une déconnection au réel du fait des salaires extravagants versés. Ce n'est pas même le rapport à l'argent, qui pourtant est un problème en tant que tel, qui est en jeu. C'est la disjonction chez le représentant entre l'intérêt personnel et l'intérêt général. C'est le particularisme que le représentant se pense en droit de s'octroyer considérant qu'il ne s'inscrit pas dans, mais au-dessus, du corps politique qui l'a mandaté. En un mot, c'est la séparation entre l'individuel et l'universel qui s'opère et qui vandalise le principe de souveraineté populaire qui repose sur l'engagement de chacun.

Dès lors la question de la probité, pour réemployer le terme cher à Saint-Just, nous renvoie à la place qu'occupe la souveraineté populaire dans notre édifice institutionnel.

On savait que la souveraineté populaire pouvait être niée comme lors de l'adoption du traité de Lisbonne après que les Français ont voté NON au TCE en 2005.

On savait que la souveraineté populaire pouvait être contournée, à coups de 49-3 ou d'ordonnances, comme nous l'ont si bien montré les deux derniers quinquennats.

On savait que la souveraineté populaire pouvait être trahie lorsque les engagements de campagne se traduisent par des reniements dans l'exercice du pouvoir.

On a constaté que la souveraineté populaire devenait secondaire à être supplantée par les primaires.

A force d'être délégitimée dans le cadre institutionnel, on voit aujourd'hui la souveraineté populaire méprisée jusque dans son fondement moral par ses représentants qui ont oublié que la vertu n'est rien d'autre que l'amour de la patrie et de ses lois.

Le prix électoral à payer peut heureusement être lourd : 1893 a ainsi vu l'arrivée de 200 nouveaux élus dans un climat de forte abstention suite au scandale de Panama. Un siècle plus tard, 1993 fût l'année de la débâcle socialiste qui s'est aussi soldée par la perte de 200 députés sortants suite à la loi d'amnistie de 1990. On le voit, le peuple peut épidermiquement entrer en insurrection citoyenne contre ces pratiques. Les échéances de 2017 lui en donnent l'occasion. Parce que la 5ème République est un "*empêchement démocratique*" à elle seule, la réponse à apporter passe à la fois par une double rupture, éthique et institutionnelle, avec l'ordre ancien de la monarchie présidentielle.

D'un côté, comme nous y enjoignait Maximilien Robespierre,

"substituer dans notre pays la morale à l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire à l'amour de l'argent[...], le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, la grandeur de l'homme à la petitesse des grands".

De l'autre installer, comme le propose l'*Avenir en commun*, le programme de la *France Insoumise* et de son candidat Jean-Luc Mélenchon, une 6ème République refondée par et pour le peuple par l'élection d'une Assemblée constituante dans laquelle ne saurait siéger nul représentant de l'ordre ancien, et qui pourrait par exemple adopter le référendum révocatoire de ses élu-e-s pour placer en permanence leur action sous le regard et le contrôle citoyen.